

Gästeliste **Luzern, 23. April 2005**

Frau Silvia Anderau, Sekretärin LOS, Meyriez
Herr Guido Bachmann, Schriftsteller, Dübendorf
Herr Markus Berger, Regionalleiter JA zum Partnerschaftsgesetz Nordostschweiz, Teufen
Frau Sylvie Berrut, Sekretärin LOS, Neuchâtel
Herr Nick Beyeler, World Aerobics Champion, Zürich
Frau Julia Bock, Vorstandsfrau LOS, Rütihof
Frau Erika Bosshardt, Vorstandsfrau LOS, Kirchdorf
Frau Ursula Braunschweig-Lütolf, Kantonsrätin SP, ZH, Winterthur
Herr Christian Bretscher, PR-Berater der Kampagne, Zürich
Frau Barbara Brosi, Vorstand JA zum Partnerschaftsgesetz, Bern
Frau Cecile Bühlmann, Nationalrätin Grüne, LU, Luzern
Frau Gädi Distel, Präsidentin CVP Stadt Schaffhausen, Schaffhausen
Madame Ruth Dreifuss, Ehem. Bundesrätin, Genève
Frau Karin Eschmann, Miss Gay 2004, Wädenswil
Frau Judith Falusi, Campagnerin JA zum Partnerschaftsgesetz, Zürich
Herr Hans-Jürg Fehr, Nationalrat, Präsident SP Schweiz, Schaffhausen
Herr Oliver Fritz, Vorstand JA zum Partnerschaftsgesetz, Zürich
Herr Thomas Fuchs, Grossrat SVP, BE, Bern
Frau Baba Ganz, Ehem. Radweltmeisterin, Einsiedeln
Herr Stefan Gassmann, Präsident JCVP LU, Luzern
Frau Irene Grolimund-Rothmayr, Präsidentin FDP-Frauen LU, Weggis
Monsieur Jean-Michel Gros, Ehem. Nationalrat, lib., GE, Satigny
Frau Brigitte Hauser-Süess, Ehem. Präsidentin CVP-Frauen, Brig-Glis
Frau Leumann Helen, Ständerätin FDP, LU, Meggen
Frau Gioia Hofmann, Vorstand JA zum Partnerschaftsgesetz, Zürich
Frau Eva Kaderli, Vorstandsfrau LOS, Zürich
Herr Pierre Kottelat, Präsident Wolf'n'Wild, Zürich
Frau Emy Lally, Kantonsrats-Präsidentin ZH, Zürich



Frau Liz Langemann, Vorstandsfrau LOS, Zürich
Herr Oskar Loewe, Regionalleiter NETWORK Zentralschweiz, Luzern
Frau Liselotte Mühlebach, Präsidentin FELS, Udligenswil
Herr Sven Müller, Mister Gay 2004, Zürich
Frau Irene Müller, Medienverantwortliche JA zum Partnerschaftsgesetz
Zentralschweiz, Reussbühl
Herr Roland Munz, Kantonsrat SP, ZH, Zürich
Herr Martin Naef, Kantonsrat, Präsident SP Kanton ZH, Zürich
Monsieur Jacques Neirynek, Ehem. Nationalrat CVP, VD, Ecublens
Frau Barbara Perriard, Generalsekretärin FDP-Frauen, Bern
Frau Daniela Peter, PR-Beraterin der Kampagne, Zürich
Herr Serge Policky, Medienverantwortlicher JA zum Partnerschaftsgesetz
Nordwestschweiz, Basel
Frau Anja Recher, Kantonsrätin AL, ZH, Zürich
Frau Brigitte Rösli, Vorstandsfrau LOS, Zürich
Frau Metzler-Arnold Ruth, Ehem. Bundesrätin, Appenzell
Herr Markus Schaffhauser, Regionalleiter JA zum Partnerschaftsgesetz
Südostschweiz, Chur
Frau Lilian Schaufelberger, Pressesprecherin JA zum Partnerschaftsgesetz, Zürich
Herr Emil Schreyger, Sekretär NETWORK, Zü
Herr Rolf Schweiger, Ständerat FDP, ZG, Baar
Frau Ursa Sigrist, Regionalleiterin JA zum Partnerschaftsgesetz Zentralschweiz, Luzern
Signorino TJ, Sänger und Songwriter, Bern
Herr Otto Stich, Ehem. Bundesrat, Dornach
Herr Daniel Stolz, Grossrat FDP, BS, Basel
Herr David Streiff, Ehem. Direktor Bundesamt für Kultur, Aathal
Herr Rolf Trechsel, Präsident PINK CROSS, Zürich
Monsieur Philippe Trinchan, Co-Präsident JA zum Partnerschaftsgesetz, Fribourg



Le discours prononcé fait foi.

Discours du conseiller aux Etats Rolf Schweiger lors de l'ouverture de la campagne en faveur de la

Lucerne, le 23 avril 2005

Mesdames,
Messieurs,

De tout temps, la vie des hommes a été influencée et déterminée par les opinions et les valeurs de la société et, partant, par les opinions et les valeurs des Etats et des religions. Jusqu'à l'époque moderne, c'était une poignée d'autocrates issus d'une classe supérieure qui décidait, de manière autoritaire, comment les individus devaient se comporter, quel mode de vie ils avaient le droit d'adopter, qui devait être mis au ban de la société et pour quelle raison. Ni la nature ni la dignité humaine n'étaient prises en compte dans l'action de l'Etat: seules les autorités décidaient arbitrairement des valeurs à protéger et promouvoir et de celles qui devaient être interdite, voire condamnées.

Il a fallu attendre le Siècle des Lumières pour assister à un premier tournant. Auparavant marionnette aux mains des puissants, l'Homme devint un individu doté de liberté et responsabilité propres. Toutefois, cette reconnaissance fondamentale du droit de l'individu à disposer de lui-même était restreinte par de stricts principes moraux qui, en particulier, ne toléraient pas l'homosexualité et n'étaient pas prêts à l'accepter. C'est ainsi que la Seconde Guerre mondiale marqua l'apogée de l'intolérance à l'égard des homosexuels, et ce fut la reconnaissance du sort de milliers victimes, après la guerre, qui amorça un changement des mentalités, d'abord timide puis de plus en plus affirmé.

Aujourd'hui, un très grand nombre de personnes, même les opposants à la Loi sur le partenariat, sont prêtes à reconnaître que rien ne justifie un jugement moral négatif sur l'homosexualité. C'est parfait, me direz-vous ! Et pourtant: comment croire en la bonne foi de ces mêmes personnes quand elles refusent de donner la possibilité de mettre en place un partenariat réglementé sur le plan juridique, et par conséquent enregistré, aux couples homosexuels? Ou, pour être plus précis: la reconnaissance de l'existence d'un amour entre deux personnes du même sexe n'exige-t-elle pas à elle seule d'approuver l'idée d'un partenariat enregistré? Ma réponse est en toute honnêteté: OUI.

Cette réponse appelle justification. Il convient notamment d'expliquer pourquoi les arguments avancés à l'encontre du partenariat enregistré sont fallacieux. Un exercice auquel je me livre à présent devant vous:



Qu'elle soit hétérosexuelle ou homosexuelle, l'attrait entre deux personnes peut être plus ou moins marquée. Elle peut rester au stade de l'attirance, mais aussi devenir amour. Cet amour peut à son tour susciter diverses attentes, idées et aspirations. Il est ainsi tout à fait possible de s'aimer sans vouloir se lier sur le plan juridique, ou en se liant de façon peu contraignante. Il serait donc totalement faux de dire que le concubinage, qu'il soit hétérosexuel ou homosexuel, empêche de vivre un amour intense et épanouissant. Il serait tout aussi faux d'affirmer que l'amour ne peut *a priori* pas exister sans une institution juridique formalisée, comme le mariage ou le partenariat enregistré. On ne peut guère nier non plus que deux personnes en concubinage puissent elles aussi vivre le grand amour. Mais là n'est pas la question posée lorsque nous devons prendre position sur la Loi sur le partenariat. Nous devons plutôt nous demander s'il n'existe pas des couples homosexuels où les deux personnes désirent, au-delà de l'amour, assumer leurs responsabilités et se sentir en sécurité, des partenariats qui vont beaucoup plus loin qu'un contrat notarié. Je pense que la réponse est OUI et que de simples contrats ne peuvent régler des questions comme la sécurité et l'engagement.

A titre d'exemple, aucun contrat ne permettrait de faire valoir l'engagement d'une personne à subvenir aux besoins de son partenaire et à lui prêter assistance sa vie durant, même dans le cas où elle souhaiterait un jour se dégager de cette promesse.

Un simple contrat ne permet pas au partenaire de bénéficier des prestations des assurances sociales.

Personne ne peut influencer sur les lois fiscales au travers d'un contrat et, par exemple, exempter sa partenaire de droits de succession, ou payer plus d'impôts avec elle que ce ne serait le cas sans partenariat (impôt fédéral).

Sur le plan du droit successoral, il est impossible pour un partenaire ayant des enfants de laisser plus d'un quart de son héritage au partenaire survivant, au risque de le plonger dans la misère alors même que les enfants disposent de moyens importants.

Il n'existe à ce jour aucun contrat de droit privé qui puisse obliger l'Etat à octroyer un permis de séjour en Suisse à une ou un partenaire étranger. Sans partenariat enregistré, les deux partenaires ne peuvent pas vivre ensemble, cela malgré la profondeur de leur amour et sont contraints à des allers-retours incessants.

Si un partenaire venait à perdre sa capacité de discernement ou d'agir et qu'il ait omis de donner procuration à l'autre, ce dernier n'aurait alors le droit d'obtenir du corps médical et des autorités aucune information sur la personne qui lui est la plus chère, voire ne pourrait plus la revoir avant sa mort.

On a beau tourner et retourner le problème dans tous les sens: bon nombre des éléments indissociables d'une communauté de vie pleine et entière ne pourront devenir réalité que lorsqu'on aura créé un statut juridique spécifique pour les couples de même sexe, qui leur confère des droits et des devoirs qu'aucun contrat ne pourra jamais garantir. C'est pourquoi l'argument selon lequel les couples homosexuels n'ont qu'à régler ces affaires par contrat, sans impliquer l'Etat, ne tient tout simplement pas debout.



Un autre argument souvent avancé, et tout aussi fallacieux, voudrait que si les couples hétérosexuels sont capables de vivre heureux en concubinage, les homosexuels devraient pouvoir en faire autant. Dire cela, c'est occulter le fait que très souvent, l'option du concubinage est choisie justement pour échapper à certaines contraintes (droit successoral, par exemple) ou à certains inconvénients (d'ordre fiscal, par exemple). Ceux en revanche qui, quelle que soit leur orientation sexuelle, désirent assumer les avantages et les inconvénients, les droits et les devoirs que seul l'Etat peut leur conférer, et qui considèrent ces droits et ces devoirs comme importants, voire essentiels à leur communauté de vie, ceux-là doivent pouvoir le faire. Refuser cela aux homosexuels, c'est contrevenir aux principes d'égalité et de justice. Un Etat ne peut se prévaloir d'être juste que s'il donne aux partenaires qui s'aiment – quel que soit leur mode de vie – la possibilité de profiter pleinement des privilèges qu'il octroie aux autres communautés de vie.

Dire OUI à la Loi sur le partenariat, c'est donc tout d'abord dire oui à la justice. Mais c'est aussi exprimer sa tolérance. Les couples homosexuels sont une minorité; les partenariats enregistrés entre personnes du même sexe seront toujours infiniment moins nombreux que les mariages. Or, la grandeur morale d'un Etat ne se mesure-t-elle pas notamment à la façon dont il prend en compte les besoins de ses minorités?

Je ne crois vraiment pas pouvoir être taxé de chauvinisme. Je crois en revanche pouvoir dire que je suis fier d'appartenir à un pays qui a toujours respecté et continue de respecter ses minorités, de les protéger et leur donner ce dont elles ont besoin pour vivre heureuses.

J'espère vraiment qu'une grande majorité de Suisses et de Suissesses sauront faire preuve, au moment de voter, de générosité, de tolérance et d'ouverture, en disant très clairement OUI à la Loi sur le partenariat. Si la sécurité et le bien-être des citoyens constituent le bien le plus précieux de tout Etat démocratique, celui-ci ne peut garantir leur bonheur individuel. Tout ce qu'un Etat peut faire en la matière est de créer les conditions permettant à chacun et à chacune d'accéder au bonheur. Or, pour nombre d'homosexuels, être heureux, c'est notamment pouvoir vivre avec sa ou son partenaire au sein d'une communauté de vie reconnue par la loi, où leurs droits et devoirs se trouvent définis de façon claire. C'est là une cause pour laquelle il vaut la peine de lutter, et c'est dans ce sens que j'en appelle à vous tous: engagez-vous de tout cœur dans cette prochaine campagne de votations. Mettez tout en œuvre pour convaincre vos concitoyennes et vos concitoyens de voter OUI! Au risque de me répéter, le bonheur personnel est notre bien le plus précieux. Vous verrez, vous engager pour cette cause ne pourra que vous apporter joie et satisfaction. Une joie qui culminera bien entendu le 5 juin prochain, lorsque la Loi sur le partenariat aura été acceptée par le peuple. Je suis confiant, je suis même sûr qu'elle le sera!



Seule la version prononcée fait foi

Allocution de Philippe Trinchon, Co-président de la Coordination nationale « OUI au partenariat enregistré »

Lucerne, 23 avril 2005

Mesdames les anciennes Conseillères fédérales Ruth Dreifuss et Ruth Metzler,
Monsieur l'ancien Conseiller fédéral Otto Stich,
Mesdames et Messieurs les représentants des partis, de la société civile et de l'économie, des
organisations gay et lesbiennes, les membres de la Coordination nationale,
Chers donateurs, Chers parents,
Chers ami-e-s,

Mesdames et Messieurs, Cher-e-s invité-e-s,

Au nom de la Coordination nationale, j'aimerais vous souhaiter très chaleureusement la bienvenue à cette soirée officielle de soutien et de lancement de la campagne du OUI au partenariat enregistré.

Nous voici réunis ce soir à Lucerne, au cœur de la Suisse, parce qu'aujourd'hui encore, dans notre pays, des milliers de gays et de lesbiennes vivent des situations de vie difficiles, pleines d'incertitudes et de souffrances, qui les empêchent de construire un projet de vie en commun.

Si nous voilà rassemblés ce soir, c'est non seulement

- parce que nous voulons mettre fin à cette injustice et ces souffrances, mais *aussi*
- parce que nous croyons en des valeurs qui font les fondements et le succès de la Suisse, notamment la liberté du mode de vie, l'encouragement de la responsabilité personnelle, le respect des minorités et le bien-être de la citoyenne et du citoyen;
- et, enfin, parce que nous nous engageons en faveur d'une loi qui, disons-le tout simplement, est une *bonne loi, justifiée, modérée et fruit d'un consensus*.

La Coordination nationale, fondée il y a un an et demi par les quatre organisations nationales PinkCross, LOS, Network et FELS, s'est depuis transformée en un vaste mouvement d'engagement et de sympathie. Elle est aujourd'hui constituée de neuf régions sur tout le territoire national, de dizaines d'associations locales, de centaines de militantes et de militants, de dizaines de milliers de membres et de sympathisants. Merci à vous tous, ici présents, qui vous engagez sur le terrain.



Cette Coordination, c'est aussi VOUS, Chers donatrices et Chers donateurs, qui avez été si généreux et avez donné à cette campagne les moyens nécessaires pour être publique. Nous menons certes une campagne de proximité, de rencontre et de dialogue, mais nous avons aussi besoin d'affiches, d'annonces, de flyers, de tout un arsenal de matériel de campagne. Cette visibilité, dans notre système démocratique suisse, a un coût et n'est pas à la portée du porte-monnaie de tout-un-chacun. Nous n'avons pas encore réussi à rassembler tout l'argent nécessaire, mais nous espérons que notre appel sera entendu !

Cette Coordination, c'est aussi VOUS, Cher-e-s représentant-e-s de la société civile et de l'économie. Votre rôle d'alliés, de prescripteurs et de leaders d'opinion est des plus importants pour porter cette campagne dans tous les milieux et mobiliser l'électorat pour aller voter.

Cette Coordination, c'est aussi VOUS, Chers représentant-e-s de la politique. Vous avez entendu l'injustice, vous avez compris quelle est la souffrance, vous avez ressenti l'espoir que représente cette loi et donné une réponse politique et légale à cette immense attente des gays et des lesbiennes de notre pays. Tout ne s'est pas réglé d'un tour de baguette magique – Non ! Ce sont des années de revendication, dix ans de travaux politiques et parlementaires, qui débouchent aujourd'hui sur un débat démocratique probablement unique dans l'histoire de l'homosexualité. D'ores et déjà merci de votre engagement et de votre soutien.

Cette coordination, c'est enfin VOUS, Chers parents, chers frères et sœurs. Sans vous, rien n'aurait été possible. Vous nous avez donné la force et le courage d'entreprendre tout cela. Cette soirée vous est tout particulièrement dédiée.

Chers invités,

Nous pouvons comparer cette campagne à une sorte de « coming out social ». En effet, cette campagne a dû prendre conscience d'elle-même, trouver ses mots, sa façon de s'exprimer. Elle aussi évolué entre silence et parole, entre peur et témérité, entre secret et visibilité:

- Quel courage que ces couples de femmes ou couples d'hommes prêts à témoigner devant la caméra!
- Quelle foi vécue par celles et ceux qui chercheront le dialogue sur les stands, dans les marchés, sur les places publiques, ces prochaines semaines !
- Quelle conviction habite ceux qui se sont vus, ces dernières semaines, être niés dans leur nature la plus profonde, et traités de malades ou de déviants, en défendant cette loi.

Oui, nous devons, pendant cette campagne, répéter une vérité bien simple: nous n'avons pas choisi d'être gay ou lesbienne !

Alors, silence ou parole ? Nous avons définitivement choisi la parole, la visibilité. Cela demande du courage, oui, mais cela repose aussi sur la solidarité.



Mesdames et Messieurs, cette solidarité, c'est tout l'enjeu des semaines à venir: la solidarité des parents, collègues, amis, de vous tous, et en particulier des hommes et femmes politiques pour nourrir ce débat sur la place publique, dans les chaumières et les «Stamm» de quartiers.

C'est cette solidarité que vous exprimez par votre engagement, en portant le badge ou en signant ces drapés qui seront déployés sur la place fédérale dans quelques jours pour marque symboliquement le soutien du peuple suisse à cette loi.

Car cette votation ne sera pas facile, et le secret des isolements est implacable ! Les référendaires ne s'y trompent pas, et jouent sur les mots, misent sur les non-dits et détournent cette discussion publique en brandissant le spectre de la peur, d'un complot et d'un prétendu prosélytisme ! Il est tout de même inquiétant de constater que ceux-là même qui ont désiré que le peuple se prononce, sont précisément en train de polémiquer, de volontairement brouiller les cartes et plagier la démocratie. Ce fait nous attriste car nous aurions aimé un débat plus serein et nous craignons les stigmatisations.

Non, cette votation ne sera pas facile, mais nous sommes confiants, pour autant que nous tous nous activions pour dire ce que contient vraiment et ce permet précisément cette loi, et tout aussi clairement ce qui n'en fait pas partie. Nous avons un grand travail d'information et d'*Aufklärung* qui nous attend durant les prochaines semaines.

Mesdames et Messieurs, le 5 juin, nous serons j'espère tous gagnants en ayant contribué à une société plus ouverte, à une Suisse plus ouverte, respectueuse de ses minorités, une Suisse qui respecte la liberté individuelle et encourage la responsabilité personnelle et est tournée vers l'avenir. C'est pourquoi je suis convaincu que le peuple suisse dira, dans sa sagesse, un OUI à une loi modérée et de bon sens.

Merci de votre attention. Je vous souhaite une agréable soirée.

Artistes

23 avril 2005, Lucerne

Irène Schweizer



Née à Schaffhouse, Irène Schweizer a commencé le piano à l'âge de douze ans. Elle a exploré tous les courants du jazz et s'est essayée à l'improvisation pure. Puisant son inspiration dans l'histoire du jazz presque centenaire, elle refuse de s'enfermer dans un style.

Irène Schweizer se produit en soliste comme dans les formations les plus diverses, avec des musiciens de renom. Jusqu'en 1993, elle faisait partie de l'équipe de «Fabrikjazz» à Zurich et participait à

l'organisation du festival «Taktlos». Elle a reçu le Prix culturel de la Ville de Schaffhouse en 1990 et le Prix artistique de la Ville de Zurich en 1991. Un grand nombre d'enregistrements témoigne de la richesse de son œuvre.

Michael von der Heide



Michael von der Heide incarne le séducteur de la chanson pop par excellence. Cela fait bien longtemps déjà que le Zurichois d'adoption est devenu une icône de la scène musicale helvétique, et il sait comment s'y prendre pour séduire le grand public. Personne ne manie la pop, la dance et la chanson avec autant d'authenticité et de polyvalence que cet artiste aux multiples talents. Michael von der Heide est aussi à l'aise dans son dialecte qu'en allemand ou en français. Une aisance dont il fait également preuve sur les planches, où il rencontre régulièrement un grand succès.

La compilation «2pièces», qui se compose d'un premier CD en allemand/suisse allemand et d'un second en français, passe en revue les

plus de dix années de carrière de l'artiste. Ce double CD ne vit pas seulement au travers d'un glorieux passé, mais est également ancré dans le présent. Michael von der Heide interprétera ce soir deux extraits «politiquement corrects» de cette compilation, qui feront la part belle au bilinguisme.

G-Sax



L'idée de créer G-Sax a germé il y a quelques années un peu par hasard, à la demande d'un organisateur d'événements: «Au vu de la demande croissante en saxophonistes solo, j'ai perfectionné le concept. Aujourd'hui, j'ai trouvé une solution qui me permet de répondre aux exigences les plus variées.» Et ce, de l'apéritif aux grandes soirées VIP. «Si dans bon nombre de ces manifestations, la musique ne joue pas le premier rôle, elle n'en est pas moins importante, car elle contribue à créer une ambiance agréable et animée. Je dois donc être à même de jouer une musique en totale harmonie avec la tonalité de l'événement. Pour ce faire, je peux m'appuyer sur un très large répertoire, composé de morceaux plus ou moins rythmés, allant du smooth jazz à la house,

en passant par la musique latino, la pop et le chillout. Pour mes solos, je me fais accompagner par des bandes-son et suis donc mon propre DJ (en toute modestie!). Et last but not least, je sais aussi